

Recyclons le verre

Du verre jeté dans la nature met 3 à 4 millénaires à se décomposer. Lorsqu'il est jeté avec les ordures ménagères, il est incinéré mais brûle difficilement. Il est donc préférable que le verre soit trié, recyclé, nettoyé et broyé, car il est réutilisable à l'infini.

Pour bien trier le verre, la Ville accueille des Points d'Apports Volontaires où chacun peut déposer, en accès libre, son verre.



Les bouteilles, les bocaux, les pots et les flacons en verre doivent être triés. Les bouchons et couvercles en métal sont désormais acceptés.

Tout doit être vidé mais pas besoin de laver. Même les objets cassés peuvent être déposés dans les points d'apports volontaires.

Ce qu'il ne faut PAS jeter :

- la vaisselle en verre (verre à boire, plats, saladier en verre)
- la porcelaine, la faïence, le grès, le carrelage.

<http://www.youtube.com/watch/7VhIQNWtZ8U>